

**MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
conseillers
En exercice :**
27

Présents :
25

Votants :
25

Date de
convocation :
06/12/2022
Date
d'affichage :
06/12/2022

Numéro :
60/2022

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Le 12 décembre 2022, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Marie LACAN, Gérard TOUREL, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Xavier PETIT, Huguette DELPY-SOUTADÉ, Thierry MONTBROUSSOUS, Bruno BARDÈS, Françoise CHINCHOLLE, Franck GARRIC, Marie-Pierre CAMBON, Philippe FOULCHÉ, Ghislain PELLIEUX, Éric ALBERT, Sylvie CLERGUE, David POUTRAIN, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET, Michel ALBENGE, Stéphanie RAYMOND

Absents excusés représentés :

Absents excusés non représentés : Francis SALABERT

Absents non excusés non représentés : Guy INTRAN

Secrétaire de séance : David POUTRAIN

PROGRAMME 2022/2023 DE PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES CHAMPÊTRES AVEC L'APPUI DE L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES TARNAIS

L'association Arbres & Paysages Tarnais au travers de son projet, a pour objectifs de valoriser et promouvoir la haie champêtre et l'arbre hors forêt, leur utilité dans les filières économiques d'un territoire (production de biomasse, plus-values environnementales des entreprises ou collectivités...) et sa biodiversité. Ces différents aspects sont abordés par l'association au travers de missions d'appui aux territoires, d'actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement à la plantation d'essences champêtres favorables à la biodiversité.

Afin de favoriser la biodiversité et créer une barrière végétale à proximité du parking de la salle des Frères Folch (salle multisports), la commune a souhaité s'engager dans un projet de plantation de haies champêtres en bordure du chemin des Courdurariès.

A cette fin, elle s'est adressée à l'association Arbres & Paysages Tarnais pour établir un partenariat autour d'une mission d'appui pour l'accompagnement au projet de plantation (choix des essences, conseil et préparation des sols, fournitures des plants) et le suivi sur les trois premières années de vie de ces plantations.

Cet accompagnement s'effectue par conventionnement avec l'association permettant au projet de bénéficier d'un soutien financier auprès de : la Région Occitanie, le Conseil départemental du Tarn, la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn.

En contrepartie de ces financements, la collectivité s'engage à conserver le linéaire d'arbres pendant au moins quinze ans.

Le coût de financement de ce projet pour la commune est de 418,05 € TTC pour 55 plants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,
- Vu la convention programme 2022/2023 proposée par l'association Arbres & Paysages Tarnais relative à une mission d'appui pour l'accompagnement à la plantation de haies et d'arbres champêtres,
- Entendu l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la convention à conclure avec l'association Arbres & Paysages Tarnais, relative à une mission d'appui pour l'accompagnement à la plantation de haies et d'arbres champêtres, telle qu'elle est jointe à la présente délibération.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022.
- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association Arbres & Paysages Tarnais pour une année dans le cadre du projet de plantation de haies et d'arbres champêtres.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, dont ladite convention.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE

